

JUGEMENT RELATIF AU BREVET BELGE DETENU PAR LOTUS BAKERIES POUR LA "PATE DE SPECULOOS"

Le Tribunal de commerce de Gand, siégeant en première instance dans le cadre de la procédure d'annulation du brevet belge relatif à la «pâte de speculoos», dont Lotus Bakeries est propriétaire, a annulé le brevet ce 20 janvier 2011.

Lotus Bakeries et ses conseillers vont examiner le jugement et étudier l'opportunité de se pourvoir en appel.

Compte tenu de l'exquise expérience gourmande associée à la pâte de speculoos Lotus, Lotus Bakeries est convaincu que cette décision n'aura pratiquement aucun impact sur la position de la pâte de speculoos Lotus sur le marché belge.

Lotus Bakeries en quelques mots

Lotus Bakeries se concentre sur des spécialités authentiques dans le secteur de la biscuiterie et de la pâtisserie, comme les speculoos, le pain d'épice/l'ontbijtkoek, les spécialités de pâtisserie, les gaufres et le pepparkakor. Lotus Bakeries, dont le siège social est établi en Belgique, est une entreprise dynamique d'envergure internationale qui possède des sites de production en Belgique, aux Pays-Bas, en France, en Suède et au Canada, des organisations de vente dans neuf pays européens et aux Etats-Unis/Canada ainsi qu'un département exportation pour les autres pays. Fort d'un effectif de 1.224 personnes, le Groupe produit et vend, sous les marques Lotus, Peijnenburg et Anna's, des produits savoureux d'excellente qualité. Ayant pu conserver un équilibre parfait entre tradition et innovation, Lotus Bakeries offre au consommateur un assortiment de produits unique en son genre. Le Groupe clôture l'exercice 2009 sur un chiffre d'affaires de 261,1 millions d'EUR. Les actions Lotus Bakeries sont cotées sur Euronext Bruxelles.

Pour plus d'information, veuillez prendre contact avec :
Matthieu Boone, CEO
tél. + 32 9 376 26 02

Pour en savoir plus sur Lotus Bakeries: www.lotusbakeries.com.